



Cholet le 9 février 2024

Chers adhérents,

Le 1^{er} février 2024, MLC MUTUELLE a été informée par son ancien organisme de tiers-payant VIAMEDIS, d'un vol de fichiers contenant des données personnelles à la suite d'une attaque informatique, survenue le 29 janvier 2024, sur leurs serveurs internes sécurisés.

Cet incident a entraîné une violation de données personnelles, susceptible d'affecter leur confidentialité. Les données personnelles exposées sont les suivantes : état civil, date de naissance et numéro de sécurité sociale, nom de l'assureur santé et garanties ouvertes au Tiers Payant. Ni information bancaire, ni données médicales, ni remboursements de santé, ni coordonnées postales, ni numéro de téléphone, ni email n'étaient stockés sur leur plateforme. Ces informations ne sont donc pas concernées par cet acte malveillant.

MLC MUTUELLE a notifié cette violation de données à la CNIL le 1^{er} février 2024, tout comme les autres organismes de santé impactés (+ de 80). Cette violation de données personnelles concernerait plus de 20 millions de Français [Violation de données de deux opérateurs de tiers payant : la CNIL ouvre une enquête et rappelle aux assurés les précautions à prendre | CNIL](#).

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez vous adresser au référent à la protection des données de MLC MUTUELLE à l'adresse : dpo@mlcmutuelle.fr ou par courrier MLC Mutuelle – DPO – 1 rue de la Sarthe – CS 60605 – 49306 CHOLET Cedex.

A toutes fins utiles, nous vous recommandons la plus grande vigilance, notamment s'agissant de tentatives d'escroquerie ou d'hameçonnage qui pourraient survenir. Voici quelques conseils à appliquer de manière générale et encore plus spécifiquement dans ce contexte :

- Pour les messages électroniques que vous recevez : soyez attentif à l'expéditeur des messages, y compris lorsqu'il a l'apparence d'un expéditeur officiel, méfiez-vous des pièces jointes, ne répondez jamais à une demande d'informations confidentielles notamment d'informations bancaires, soyez attentif au contenu et à la rédaction du message reçu, et paramétrez votre outil de messagerie. Pour en savoir plus : <https://www.ssi.gouv.fr/particulier/precautions-elementaires/5-reflexes-a-avoir-lors-de-la-reception-dun-courriel> ;
- Pour les appels téléphoniques ou SMS provenant de numéros inconnus : ne répondez pas aux éventuelles demandes de communication de données personnelles et/ou bancaires ;

Plus globalement, soyez vigilants vis à vis de toute sollicitation anormale, de démarchage à domicile, et signalez aux autorités judiciaires tout élément suspicieux que vous estimeriez être en lien avec cette attaque.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter le site <https://cybermalveillance.gouv.fr/>

Recevez, chers adhérents, nos sentiments mutualistes les meilleurs.

Agnès QUENET
Directrice Générale